

**MAIRIE DE CHATEAUNEUF-MIRAVAIL**  
**DEPARTEMENT DES ALPES DE HAUTE-PROVENCE**

---

**COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 AVRIL 2026**

L'an deux mille vingt-six et le dix-sept avril à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal s'est réuni dans la salle du Conseil Municipal de la Mairie de CHATEAUNEUF-MIRAVAIL sous la présidence de Monsieur Jean-Philippe MARTINOD, Maire.

**Présents** : Mesdames Florence ANDRE, Audrey JOYANT, Messieurs Jean-Philippe MARTINOD, Nicolas GALLIANO, René GALLIANO et Roger SIRI.

Madame Rachel BASSO est autorisée à participer au quorum en mode hybride (distanciel et présentiel) - accord du conseil municipal à l'unanimité en début de séance

**Convocation** en date du 10/04/2026

Monsieur Roger SIRI a été élu secrétaire de séance

**Nombre de membres en exercice** : 7

**Nombre de membres présents** : 7

Monsieur le Maire rappelle le compte-rendu du conseil municipal du 20 mars 2026, lequel est adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire indique qu'il y a eu une erreur dans la délibération d'affectation de résultat 2025 du budget principal prise au conseil du 12/03/2026, il indique qu'il est nécessaire de délibérer à nouveau.

**Affectation du résultat de fonctionnement 2025 budget principal – Modification - Annule et remplace la délibération n°05/2026 du 12/03/2026**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal les résultats de l'exercice 2025 soit :

- Section de Fonctionnement : excédent de : 86 202.61 €
- Section d'Investissement : excédent de : 25 456.91 € (25 335.87 résultat à la clôture  
+121.04 opération non budgétaire)

**Le résultat global 2025 est de : excédent de : 111 659.52 €**

Monsieur le Maire indique à l'assemblée qu'il est nécessaire de délibérer sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2025.

Compte-tenu de l'excédent d'investissement de 25 456.91 €, des restes à réaliser en dépenses de 36 220.00 € et des restes à réaliser recettes de 20 954.00 €, soit un total excédentaire de 10 069.87 €, il n'y a pas de besoin de financement en investissement.

Compte tenu de ces éléments, Monsieur le Maire propose d'affecter la globalité du résultat de fonctionnement à l'article 002 « excédent de fonctionnement reporté »

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de procéder à l'affectation du résultat de fonctionnement 2025 de 86 202.61 € à l'article article 002 « excédent de fonctionnement reporté ».**

## **1. VOTE DES TAXES 2026**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal les taux des taxes appliqués en 2025, soit :

- Taxe Foncière Bâti : 26.45 %
- Taxe Foncière Non Bâti : 26.30 %
- Taxe Habitation RS : 2.22 %

Monsieur le Maire propose d'augmenter les taux pour l'année 2026.

Il présente les simulations qui ont été établies par les services de la trésorerie et les montants des produits fiscaux attendus.

Il invite le Conseil Municipal à délibérer sur cette proposition.

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide d'augmenter les taux des taxes pour 2026 pour une augmentation de 10% du produit fiscal, auquel on peut ajouter une majoration maximale de 1.06% sur le taux de Taxe d'Habitation secondaire, lesquels sont les suivants :**

- Taxe Foncière Bâti : 29.09 %
- Taxe Foncière Non Bâti : 28.93 %
- Taxe Habitation RS : 3.50 % (2.44% + 1.06%)

Le produit fiscal attendus sera de 30797 € soit un produit fiscal supplémentaire de 3476 €.

## 2. APPROBATION DU BUDGET PRINCIPAL 2026

Après la présentation et les diverses explications apportées par Monsieur le Maire sur le budget primitif 2026 du budget principal, il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur ce budget.

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve le Budget Principal 2026 arrêté comme suit :**

\* Section fonctionnement : **181 000 € en dépenses et en recettes**

\* Section d'investissement : **100 994 € en dépenses et en recettes**

**et décide, dans le cadre du référentiel M57**, en matière de fongibilité des crédits que les mouvements de crédits entre chapitres de chacune des deux sections sont autorisés à hauteur d'un maximum de 7,5% des dépenses réelles.

## 3. ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la ventilation des subventions aux associations pour l'année 2025 et explique qu'il ne présente au vote des élus que les subventions pour lesquelles la commune a reçu une demande, accompagnée d'un compte-rendu financier.

Monsieur le Maire propose aux élus de subventionner les associations suivantes, selon les montants indiqués.

**Le Conseil Municipal, décide d'attribuer les subventions suivantes pour l'année 2026 :**

**à l'unanimité :**

- Lieutenant de Louveterie : 100€
- Souvenir Français : 100€
- Les P'tits Loups : 300
- ADMR : 200€

**par 6 voix pour :**

- Comité des Fêtes de Châteauneuf-Miravail : 1000€  
*Mme ANDRE ne participe pas au vote*
- Comité des Fêtes de Châteauneuf-Miravail demande d'utilisation de l'électricité de la salle municipale de Lange afin de laisser au moins un, voire deux congélateurs durant toute l'année pour conserver des denrées alimentaires périssables d'une année sur l'autre.  
*Mme ANDRE ne participe pas au vote*

**par 4 voix pour :**

- Les Amis de Châteauneuf-Miravail : 1000€

*Messieurs MARTINOD, SIRI et GALLIANO René ne participent pas au vote*

## 4. DELIBERATION PORTANT DELEGATION D'ATTRIBUTIONS DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE

Vu l'article L. 2122-22 du code général des collectivités territoriales permettant au Conseil Municipal de déléguer au Maire un certain nombre de ses compétences,

Considérant l'utilité de ces délégations pour gérer plus efficacement et plus rapidement les affaires communales et éviter la surcharge des ordres du jour des séances de Conseil Municipal,

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

**DÉCIDE** de déléguer à Monsieur le Maire, pour la durée du mandat, les pouvoirs suivants :

4° De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants d'un montant inférieur à 2000 € HT, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

6° De passer les contrats d'assurances ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre afférentes à ces contrats ;

8° De prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;

9° D'accepter les dons et legs qui ne sont ni grevés ni de conditions ni de charges ;

11° De fixer les rémunérations et régler les frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts ;

16° De défendre la commune dans toutes les actions intentées contre elle, ceci devant l'ensemble des juridictions administratives, civiles et pénales, ainsi que devant toutes les juridictions sans exception, en charge de contentieux spécialisés, aussi bien en première instance qu'en appel ou en cassation et de transiger avec les tiers dans la limite de 1000 € pour les communes de moins de 50 000 habitants ;

24° D'autoriser, au nom de la commune, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre ;

**PREND ACTE** que Monsieur le Maire s'engage à rendre compte à chaque réunion du conseil municipal de l'exercice de cette délégation.

#### **5. ACHAT D'UN VEHICULE D'OCCASION**

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal la nécessité d'acheter un véhicule communal, notamment de permettre à l'employé communal de se déplacer sur la commune et de transporter le matériel dont il a besoin pour ses activités, ainsi que de tracter la remorque de la commune.

Il propose que la commune se dote d'un véhicule d'occasion.

Il propose l'achat du véhicule d'occasion RENAULT KANGOO pour un montant de 2080 € vendu par un particulier, Monsieur ZERBINI Michel.

Il indique qu'il sera nécessaire de faire poser un crochet d'attelage à ce véhicule.

Monsieur le Maire invite les conseillers à délibérer.

**Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide d'acquérir le véhicule d'occasion RENAULT KANGOO pour un montant de 2080 € et de faire poser un crochet d'attelage, dit que les crédits seront prévus au budget 2026 et autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette acquisition**

#### **6. ACHAT D'UN DEFIBRILATEUR**

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal que le défibrillateur qui est situé à la mairie est en fin de vie et à sa batterie très faible et le coût de son remplacement est élevé (589.00 €TTC), durée de vie 4 ans.

Compte tenu que ce défibrillateur est ancien, il est proposé de le remplacer par un défibrillateur nouvelle génération dont la batterie et les électrodes ont des durées de vie plus longues (5 ans pour la batterie, 3 ans pour les électrodes) et dont les coûts sont moins élevés.

Monsieur le Maire présente le devis proposé par l'entreprise SUD EST MEDICAL de Sisteron qui a en charge la maintenance des défibrillateurs sur la commune.

Monsieur le Maire invite les conseillers à délibérer.

**Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide le remplacement du défibrillateur situé à la mairie ;**

- **Valide le devis de l'entreprise SUD EST MEDICAL pour un montant de 1333.33 €HT – 1600.00 €TTC, dit que les crédits seront prévus au budget 2026 et autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette affaire.**

#### **7. DESIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION DES IMPÔTS DIRECTS (CCID)**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de procéder à la désignation des membres de la Commission Communale des Impôts dont la durée du mandat est identique à celle du mandat du Conseil Municipal.

Cette Commission est composée de six titulaires et de six suppléants, désignés par la Direction des Services Fiscaux sur une liste de contribuables, en nombre double, dressée par le Conseil Municipal.

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité, désigne comme membres de la liste préparatoire de la CCID :**

**TITULAIRES :** VERAND Robert, ANDRE Philippe, AUDIBERT Maryse, PAVON Gilbert, GALLIANO René ; LATIL Olga, JOYANT Guillaume, JOYANT Audrey, SIRI Roger, GALLIANO Nicolas, LEPINE Laurence, BASSO Rachel.

**SUPPLEANTS :** ANDRE Gilbert, TROUCHET Marie-Madeleine, GALLIANO Michel, THIBAUD Denis, LANTERMINO Christian, HUGON Romain, BASSO Christian, MARTINOD Christelle, VERNISSE Joël, LEROUX Kerouan, GALLIANO Mireille, MARTIN Bastien.

#### **8. TRAVAUX DE VOIRIE – DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU DEPARTMENT AU TITRE DU FODAC 2026**

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal les projets de voirie, à savoir l'aménagement du chemin de Jansiac et la réfection du garde-corps du pont des graves.

Monsieur le Maire présente les devis reçus de :

- l'entreprise GALLIANO René pour l'aménagement du chemin de Jansiac : devis pour un montant de 6000 €HT
- l'entreprise ROULOC SERVICE pour la réfection du garde-corps : devis pour un montant de 4910 €HT
- SAMSE : fournitures de matériaux pour un montant de 599.36 €HT.

Le coût total de ces travaux est estimé à 11 509.36 €HT.

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal, que ces travaux peuvent bénéficier d'une subvention du Département au titre du FODAC.

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à délibérer sur ce dossier.

*Messieurs GALLIANO René et Nicolas ne prennent pas part au vote.*

**Le Conseil Municipal, par 5 voix pour :**

- Approuve les projets de travaux exposés ci-dessus pour un montant de 11 509.36 € HT ;
- Sollicite l'aide financière maximale du Département au titre du FODAC ;
- Approuve le plan de financement ci-après :

|                      |                                |
|----------------------|--------------------------------|
| *Département FODAC : | 8 056.55 € soit 70.00 %        |
| *Commune :           | <u>3 452.81 € soit 30.00 %</u> |
| <b>Total :</b>       | <b>11 509.36 €</b>             |
- S'engage à financer la part communale de l'opération.

**Autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier**

#### **9. PROLONGATION LOCATION MAISON DE LANGE**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération du 14 février 2026 concernant la location temporaire de la maison de Lange sis chemin des Faïsses, Hameau de Lange, 04200 Châteauneuf-Miravail par Monsieur MARTINOD Jean-Philippe du 21/02/2026 au 05/04/2026.

Monsieur le Maire, indique qu'il a occupé le logement 7 jours de plus que ce qui était prévu initialement soit jusqu'au 12/04/2026.

Le titre de recette afférent à ces journées supplémentaires sera émis par la Commune de Châteauneuf-Miravail à l'encontre de Monsieur MARTINOD Jean-Philippe pour un montant égal à  $4800/365*7=92,05€$ . Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à délibérer et entériner cette prolongation de bail.

Monsieur MARTINOD Jean-Philippe ne prends pas part au vote.

**Le Conseil Municipal, par 6 voix pour, entérine la prolongation du bail de location de la maison de Lange sis chemin des Faïsses, Hameau de Lange, 04200 Châteauneuf-Miravail par Monsieur MARTINOD Jean-Philippe de 7 jours, du 06/04 au 12/04/2026, dit que la commune de Châteauneuf-Miravail émettra un titre de recette pour cette location pour un montant de 92.05 € et autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette affaire.**

#### **10. QUESTIONS DIVERSES**

- Commission de contrôle des listes électorales
- Recrutement d'un agent technique : Romaric LAMOTHE
- Demande de mesures de vitesse dans le virage des Patins et à l'entrée du hameau de Lange
- Cérémonie du 8 Mai à Noyers sur Jabron
- Raccordement coffret électrique pour le CDF du 24/04/2026 au 31/08/2026
- Démission de Florence ANDRE de sa fonction de 2<sup>ème</sup> adjointe à compter du prochain Conseil Municipal : le CM élira un.e nouveau.elle adjoint.e
- Courrier Mr et Mme VINIT

La séance est levée à 20h30

CHATEAUNEUF-MIRAVAIL le 28 mai 2026

**Jean-Philippe MARTINOD**

